



**Tél : 05 61 89 08 41**

**Le 25 mai 2022**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2022**

**Étaient présents :** Christian ADER, Jacques ALBENQUE, Suzanne BERSON-BELLOT, Claudette BOURREL, Lionel CLAVERIE, Jean-François GRAND, Guy FRANCO, Jenny LAFORGUE, Marc TONELLI, Sébastien TONELLI.

**Représentés :** Louis DUCOS, Franck FEUILLERAT, René LOUGARRE.

**Secrétaire de séance :** Guy FRANCO

Compte rendu du 11 avril approuvé à l'unanimité.

### **PUBLICATION DES ACTES**

**A compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.**

**Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.**

**Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés. Monsieur le Maire propose de conserver la publication sur papier.**

**Voté à l'unanimité.**

### **RALENTISSEUR CHEMIN DE LA LANNE**

**Un virement de crédit doit être effectué afin de régler la facture de la création des ralentisseurs chemin de La Lanne (Travaux effectués par le SIVOM) pour un montant de 8 082 €.**

**Voté à l'unanimité**

### **VENTE TERRAIN ENTREPRISE BARTHE**

**Suite à la vente du terrain au bénéfice de l'entreprise BARTHE, une provision doit être inscrite dans le budget communal afin d'encaisser le montant de cette vente soit 11 850 €.**

**Voté à l'unanimité.**

### **NOMENCLATURE M57**

**Une généralisation de la nomenclature M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**La trésorerie nous propose d'anticiper ce passage à compter du Budget 2023.**

**Voté à l'unanimité.**

## **PARTICIPATION SANTE ET PREVOYANCE**

Par délibération du 29 septembre 2016, il avait fixé le montant mensuel de la participation de notre structure à 5 € par agent et par mois pour la santé et à 5 € par agent et par mois pour la prévoyance

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 définit les montants de référence :

- Pour la complémentaire « prévoyance » : un montant plancher de 7 euros. (article 2 du décret du 20 avril 2022)
- Pour la complémentaire « santé » : un montant plancher de 15 euros. (article 5 du décret du 20 avril 2022)

Il est décidé de fixer la participation mensuelle de la structure, à compter du 1er juillet 2022 pour la santé : 15 euros par agent et par mois, pour la prévoyance : 7 euros par agent et par mois

Voté à l'unanimité.

Un virement de crédit est à prévoir pour la mise en place de cette décision.

Voté à l'unanimité

## **SIVOM MOTION DE SOUTIEN**

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la Motion de soutien en faveur du SIVOM.

2 scénarios sont proposés :

- le scénario 1 visant à faire coïncider la réalité aux actes administratifs en vigueur et conduisant à finaliser le transfert de la compétence « transport et traitement » du SIVOM au SYSTOM
- le scénario 2 visant à faire coïncider les actes administratifs à la réalité en permettant au SIVOM de se retirer du SYSTOM

3 vote pour le scénario 2 , 10 Abstentions.

## **FACTURE CLOCHE DE L'EGLISE**

La réparation des cloches de l'Eglise ne peut bénéficier d'aide financière, le coût pour la commune s'élève à 764,40 € TTC.

Voté à l'unanimité.

## **UTILISATION DE L'EGLISE DU VILLAGE**

Un point est fait sur les problèmes rencontrés avec la paroisse de Saint-Gaudens lors de l'utilisation de l'Eglise par les associations du village.

## **TRAVAUX CHAPELLE**

Un devis a été établi pour un montant de 2 700 euros (hors fournitures) pour la réparation du mur de la Chapelle.

## **POINT SUR LE PLUI**

Compte rendu de la réunion du PLUI.

## **DEVENIR DU TERRAIN ESCAICH**

Projet lotissement : Organisation d'une réunion entre M. MOURAREAU des Bâtiments de France et M. PEYRANNE de la Société Peyranne Promotion (lotisseur).

## **FEU DE SAINT-JEAN**

La date du 1er juillet est retenue, des grillades seront organisées par la Municipalité et réservées aux Inardais. Inscriptions obligatoire en Mairie.

## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Elles auront lieu les 12 et 19 juin de 8h à 18h. Les conseillers municipaux se positionnent pour leur tour de garde du bureau de vote.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Un devis a été établi pour la mise en place de caméras de vidéosurveillance au niveau de la salle des fêtes et de l'école (qui couvriraient aussi le complexe sportif) pour un montant total de 10 840 € HT (soit 13 008 € TTC). Une demande de subvention à l'Etat va être effectuée. Voté à l'unanimité.
- Compte rendu de l'assemblée générale de la Bibliothèque est présenté.
- Présentation des demandes de subvention de la GYM, de L'ACCA et Poulies et Rouages d'Antan ainsi que de l'association Femmes de papier et des sclérosés en plaque.
- Remerciements de la Prévention routière suite au versement de la subvention.
- Un point est fait sur les heures effectués, en 2021, par Sébastien LOUGARRE auprès des pompiers lors des heures de travail, 52H.
- Un rallye de voitures anciennes est organisé par l'ARS Plan Volvestre avec une halte sur la place du Village à Labarthe-Inard le 5 juin de 10h30 à 10h45.
- Suite aux questionnaires remis en Mairie, l'enquête a été transmise à 1000 cafés. nous sommes dans l'attente de leur réponse.
- Une demande d'un bâtiment au sein du village a été effectuée par un professionnel pour l'installation d'un bar à vin/bière.
- Lancement du projet de création de la maison des associations dans le bâtiment de l'ancienne école.
- Les travaux au terrain de tennis sont terminés. Il a été décidé de tester l'ouverture permanente du terrain.
- Fibre optique : L'ouverture à la commercialisation devrait être effective au 30 juin 2022. Plus d'information sur le site : [www.hautegaronnenumérique.fr](http://www.hautegaronnenumérique.fr)

La séance levée à 23 heures 00



